



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 25 février 2019 à 20 h

Convocations adressées le 19 février 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 30

Étaient présents : MF. BEAUFILS – M. BELNOUE – J-M. PICHON - C. GAUTHIER - J. PAIRIS - R. LEBERT - D. MENIER – J-P. CHIPOT - D. BOUHOUDIN – A. DAVID - G. MOINDROT - M. SOULAS – S. LENOBLE - C. CHAFIOL – V. ALLAIN - L. BERRUET-ANGELE - C. JEANNEAU – D. PATRE - C. ROSMORDUC – D. MARCHAND – J. HEBERT - J. SAEZ - J. METAIS - A. GARCIA - J-F. LEBOURG - F. LEFEVRE - B. GROSLERON – P. BOURBON

Avaient donné pouvoir : K. CHAUVET à V. ALLAIN
P. PAIRIS à J. PAIRIS

Absents : D. DUPONT, O. SOUM et M. HADDAD

○ **VŒU DEMANDANT A LA FRANCE DE FAIRE ENTENDRE SA VOIX ET REFUSER LE PLAN TRUMP SUR LA QUESTION ISRAELO-PALESTINIENNE**

Donald Trump et Benyamin Netanyahu se sont mis d'accord sur un plan visant notamment la Cisjordanie. Toutes les colonies doivent être annexées à Israël, de même qu'une grande partie de la vallée du Jourdain. Ce plan vise à créer une Palestine morcelée sans espoir ni perspective de continuité géographique, de renforcement de ses frontières ou de sécurité pour sa population. Ce plan fera du futur Etat palestinien un espace non viable.

Le conseil municipal demande à la France qu'elle reconnaisse un Etat de Palestine sur ses frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale ; Qu'en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, en s'appuyant sur les résolutions antérieures de cette assemblée, elle prenne immédiatement des initiatives pour la mise en œuvre des droits du peuple palestinien et l'instauration d'une paix juste et durable entre israéliens et palestiniens ; De prendre ses responsabilités avec l'Union européenne en rejetant ce Plan et en prenant une initiative réaffirmant le droit des palestiniens à disposer d'un Etat qu'Israël devra respecter.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
2 abstentions (A Garcia et JF Lebourg)*

1. FINANCES/Marie-France BEAUFILS

○ **FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Les taux des taxes foncières et taxe d'habitation ont été fixés comme suit en 2019 :

• Taxe d'habitation	15.20 %
• Taxe foncier bâti	25.42 %
• Taxe foncier non bâti	37.13 %

Les bases fiscales ont été revalorisées cette année par application d'un coefficient de l'ordre de 0.9 % pour la taxe d'habitation et de 1.2 % pour le foncier.

Du fait de la réforme de la taxe d'habitation visant à sa suppression totale en 2023, le taux de celle-ci est désormais gelé. Il est proposé de ne pas modifier les taux des taxes foncières.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2019 AU BUDGET PRIMITIF 2020
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Vu le budget de l'exercice 2019,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le compte administratif provisoire de l'exercice 2019 fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement excédentaire qui s'élève à 2 165 544.23 €
- un résultat d'exécution d'investissement déficitaire de 2 691 921.21 €
- un excédent de financement des restes à réaliser de 372 542.44 €

Vote : Délibération adoptée à la Majorité

1 Abstentions 5 (P. Bourbon)

○ **BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

Est exposé le projet du budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune dont les mouvements budgétaires par section et par chapitre sont décrits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	Vote du Conseil municipal
011	Charges à caractère général	5 693 893,04 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 729 955,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 849 913,00 €
66	Charges financières	651 213,51 €
67	Charges exceptionnelles	144 720,60 €
68	Dotations aux provisions	82 346,00 €
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 181 023,30 €</i>
<i>042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>911 500,27 €</i>
Total des dépenses de fonctionnement		26 244 564,72 €

RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Vote du Conseil municipal
013	Atténuation de charges	240 000,00 €
70	Produits des services	2 621 684,80 €
73	Impôts et taxes	18 323 574,94 €
74	Dotations, subventions et participations	4 098 927,37 €
75	Autres produits de gestion courante	781 400,00 €
76	Produits financiers	230,00 €
77	Produits exceptionnels	40 638,00 €
78	Reprise sur provisions	83 645,12 €
<i>042</i>	<i>Opérations d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>54 464,49 €</i>
Total des recettes de fonctionnement		26 244 564,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Intitulé	Vote du Conseil- opérations nouvelles 2020	Reprise des RAR 2019 budget principal
0 01	Reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2019	2 691 921,21 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 011 073,99 €	
20	Immobilisations incorporelles	153 340,00 €	64 438,00 €
204	Subventions d'équipement versées	900 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 327 960,00 €	826 765,80 €
23	Immobilisations en cours	1 269 730,00 €	1 475 440,77 €
27	Immobilisations financières	0,00 €	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	54 464,49 €	
041	Opérations patrimoniales	3 186,00 €	
Total des dépenses		8 411 675,69 €	2 381 644,57 €
Total général dépenses d'investissement		10 793 320,26 €	

RECETTES			
Chapitre	Intitulé	Vote du Conseil- opérations nouvelles 2020	Reprise des RAR 2019 budget principal
10	Dotations, fonds divers et réserves dont c/1068	2 916 111,58 €	7 265,86 €
13	Subventions d'investissement reçues	111 872,64 €	776 179,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 505 619,46 €	1 610 000,00 €
024	Produits des cessions	409 820,00 €	360 742,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 181 023,30 €	
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	911 500,27 €	
041	Opérations patrimoniales	3 186,00 €	
Total des recettes		8 039 133,25 €	2 754 187,01 €
Total général recettes d'investissement		10 793 320,26 €	

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal de la commune de Saint Pierre des Corps qui s'équilibre à 37 037 884.98 € dont :

- 26 244 564.72 € en section de fonctionnement
- 10 793 320.26 € en section d'investissement

Vote : Délibération adoptée à la Majorité

4 Contres (A. Garcia – JF. Lebourg – F. Lefevre – B. Grosleron)

5 Abstentions 5 (C. Jeanneau – J. Saez – D. Marchand – J. Métails – P. Bourbon)

○ **DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

Il s'agit de solliciter deux fonds de concours pour le Centre Municipal de Santé :

un fonds de concours annuel de Tours Métropole Val de Loire pour participer au fonctionnement d'un équipement existant, en l'occurrence le Centre municipal de santé et un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 36 185.39€ pour cette structure (correspondant au reliquat du fonds de concours de l'exercice 2017 non soldé par Tours Métropole Val de Loire)

Le Conseil Municipal sollicite un fonds de concours de Tours Métropole Val de Loire pour un montant indicatif plafonné à 57 590€ au titre de l'année 2020, pour aider au fonctionnement

du Centre municipal de santé de Saint Pierre des Corps et, un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 36 185.39€ correspondant au reliquat du fonds de cours de l'exercice 2017.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Il s'agit pour cette année de solliciter un fonds de concours annuel de Tours Métropole Val de Loire pour participer au fonctionnement d'un équipement existant, en l'occurrence la Piscine municipale.

Le Conseil Municipal sollicite un fonds de concours de Tours Métropole Val de Loire pour un montant indicatif plafonné à 190 000€, au titre de l'année 2020, pour aider au fonctionnement de la piscine municipale de Saint Pierre Des Corps.

Le bilan prévisionnel de l'exercice 2020 de la structure sera joint au mandat du 1er acompte.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE POUR UN MONTANT DE 95 000 €**

Depuis 2015, la communauté d'agglomération a souhaité accompagner financièrement les communs membres exploitant une piscine communale au titre des charges de fonctionnement de cet équipement. En 2015, nous avons ainsi bénéficié d'un fonds de concours de l'agglomération de 15 000 €, porté à 30 000€ en 2016, à 50 000€ en 2017, 65 000€ en 2018 et à 80 000€ en 2019.

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif de Tours Métropole Val de Loire, il a été décidé de maintenir ce fonds de concours à 95 000€.

Il y a lieu de solliciter un fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire d'un montant de 95 000€ afin de participer aux frais de fonctionnement de la piscine municipale.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

2. ASSOCIATIONS/Martine BELNOUE

○ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL – ANNEE 2020**

Le COS a pour objet de proposer au personnel municipal, actif ou retraité, différentes activités de loisirs ainsi qu'un accompagnement financier lors de divers événements familiaux.

Il est rappelé que le COS est une instance dont la direction est assurée par des membres élus et présentés par les organisations syndicales représentatives dans la collectivité.

Il s'agit donc aujourd'hui d'attribuer la subvention pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 47 717.00 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal pour l'année 2020.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PATRONAGE LAÏQUE – ANNEE 2020**

Le Patronage Laïque assure différentes missions en direction des enfants de la ville :

- Ludobus Petit et Grand Mail
- Club de Gymnastique
- CLAS Wallon

Pour ce faire, la ville a passé une convention avec le Patronage Laïque, concernant la mise à dispositions de locaux dans différents bâtiments de la ville, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement. Il s'agit donc aujourd'hui d'attribuer la subvention pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 50 000.00 € à l'association Patronage Laïque pour participation au fonctionnement durant l'année 2020.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
2 Contres (A. Garcia – JF. Lebourg)
(C. Chafiol ne prend pas part au vote)*

○ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Les propositions de la commission pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux différentes associations pour l'année 2020, à savoir :

• Syndicat des Commerçants non sédentaires	610.00 €
• UCAPL	5 517.00 €
• Association Sportive de l'Aubrière	750.00 €
• Association Sportive Cheval Blanc	274.00 €
• Association Sportive Collège Jacques Decour	157.00 €
• Association Sportive LEP Martin Nadaud	157.00 €
• Association Sportive Collège Pablo Neruda	72.00 €
• Association Sportive Collège Stalingrad	157.00 €
• La Godasse	500.00 €
• USSP Comité Directeur (dont part Comptable)	19 940.00 €
• USSP Arts Martiaux	6 090.00 €
• USSP Athlétisme	12 318.00 €
• USSP Basket	21 556.00 €
• USSP Cyclisme	7 750.00 €
• USSP Football	31 700.00 €
• USSP Gymnastique Volontaire	1 000.00 €
• USSP Natation	6 097.00 €
• USSP Pétanque	1 067.00 €
• USSP Rugby	14 774.00 €
• USSP Tennis	3 907.00 €
• Comité d'Entente des Anciens Combattants	326.00 €
• A.N.A.C.R	76.00 €
• F.O.P.A.C	76.00 €
• F.N.A.C.A	76.00 €
• FNDIRP	76.00 €
• Club des Pêcheurs/Amicale de la Boire	76.00 €
• Club Rencontres et Amitiés	518.00 €
• Union Communale de Chasse	145.00 €
• Femmes solidaires	76.00 €
• Opération Brésil	1 500.00 €
• Secours Populaire	1 694.00 €
• U.N.R.P.A	172.00 €
• Barroco Théâtre	3 048.00 €
• Concours Dutilleux	6 000.00 €
• Harmonie Municipale	4 271.00 €
• Association Etude Histoire & Vie Sociale	500.00 €
• Echiquier corpopétrussien	500.00 €
• Can't A Jazz	175.00 €
• France Palestine Solidarité	2 287.00 €
• France Russie CEI	534.00 €
• USEP Henri Wallon	258.00 €

• Amicale Chateaubriand	247.00 €
• ANFFMR (Association Nationale des Familles de Fusillés et Martyrs de la Résistance)	67.00 €
• Bibliothèque Sonore de Tours	143.00 €
• Comité Stèle du Ruchard	300.00 €
• Paralysés de France	119.00 €
• Prévention Routière	226.00 €
• S.P.A	165.00 €
• Société Archéologique de Touraine	290.00 €
• Société des Amis de Paul Louis Courier	175.00 €

*Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité
(D. Bouhourdin et M. Soulas ne prennent pas part au vote)*

3. PERSONNEL/Marie-France BEAUFILS

○ **CREATION DES GRADES NECESSAIRES AUX AVANCEMENTS 2020 NOMINATION D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN POSTE PERMANENT SUITE A LA REUSSITE A SON CONCOURS**

Il a été rappelé à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer les grades relatifs aux avancements 2020, définis conformément à la délibération du 05 juillet 2017. Afin de sécuriser la procédure, les grades d'origine ne seront supprimés qu'après promotion des agents concernés.

Avancements de grade 2020 :

Filière administrative

- Directeur territorial (grade en voie d'extinction) à Attaché hors classe : 1
- Attaché à Attaché principal: 1
- Adjoint administratif principal de 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe : 2

Filière technique

- Technicien principal de 2ème classe au grade technicien principal de 1ère classe : 1
- Adjoint technique principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe : 7
- Adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à l'ancienneté : 3

Filière Médico-sociale

- Educateur de jeunes enfants de 1ère classe au grade Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle : 1
- ASEM principal de 2ème classe au grade d'ASEM principal de 1ère classe : 2

A l'urbanisme, un agent contractuel sur un poste permanent, a réussi le concours de rédacteur principal de 2ème classe, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en afin de la nommer stagiaire sur ce grade.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2020**

Il a été rappelé à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Commune (le tableau des effectifs est annexé à la délibération, soit 362 en effectifs budgétaires et 314 en effectifs pourvus).

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 – OPERATIONS DE MISE SOUS PLI**

Dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les opérations de mise sous pli des documents de propagande électorale (bulletins de vote et propagande électorale) ont été confiées aux communes par la Préfecture. Pour ce faire, dans des délais contraints, il y a nécessité de faire appel à une quinzaine de personnes. La rémunération proposée aux personnes sera calculée sur la base de 0.25 € brut par enveloppe.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

4. SERVICE JURIDIQUE/Marie-France BEAUFILS

- **BAIL POUR UN LOGEMENT DE TYPE 3 ACCORDE A MADAME CATHERINE MOREAU AU 63 RUE DU 23 FEVRIER 1950 A SAINT-PIERRE-DES-CORPS**

Madame Catherine MOREAU souhaite pouvoir bénéficier d'un logement de type 3 situé au 63 rue du 23 février 1950. Il est proposé d'établir à son profit, un bail moyennant un loyer mensuel de 250 € A titre prévisionnel, la date de début de bail est fixée au 15 mars 2020. La date pourra être décalée en fonction de l'avancement des travaux de rafraîchissement du logement.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **NOUVEAU BAIL PROFESSIONNEL AU PROFIT DE MONSIEUR BENOIT MORIN, 16 RUE ETHEL ET JULIUS ROSENBERG A SAINT-PIERRE-DES-CORPS**

La ville est propriétaire d'un immeuble situé au 16 rue Ethel et Julius Rosenberg destiné à accueillir de l'activité économique.

Un bail professionnel a été attribué à Monsieur Benoît MORIN pour y ouvrir une étude notariale, d'une durée de 8 ans depuis le 15 juin 2012. Ce dernier va donc expirer le 14 juin 2020.

Afin de tenir compte d'éventuels projets de restructuration de l'îlot Pierre Curie dans lequel se situe le bien, il était nécessaire de revoir la durée du bail.

Ainsi, la Commune a proposé un nouveau bail professionnel à Monsieur Benoît MORIN pour une durée de 6 ans, durée minimum légale.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'AGENCE ID'EES INTERIM – LOCAL 22 RUE DE LA GRAND COUR A SAINT-PIERRE-DES-CORPS**

Il est proposé de conclure une convention d'occupation précaire au profit de l'agence ID'EES INTERIM dans les locaux situés au 22 rue de la Grand Cour à Saint-Pierre-des-Corps.

L'agence exercera son activité professionnelle et facilitera l'insertion professionnelle des habitants de Saint-Pierre-des-Corps sans emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en mettant en place des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

La redevance semestrielle sera calculée au prorata du temps réel d'occupation, sur la base d'un montant de 15 € par demi-journées réalisées.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)**

Par délibération en date du 2 juin 2014, il a été donné délégation au Maire sur les matières énumérées à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions fixées par cet article.

Il s'agit de rendre compte des actes accomplis depuis le 28 janvier dernier en exécution de ce mandat :

Date	Objet	Attributaire	Montant en €TTC
20/01/2020	Requalification de la maison de l'Aubrière Avenant n° 2 au marché 2019-25 Lot n° 4 : courant fort courant faible	REMY & LEBERT (37700)	+ 788,88
22/01/2020	Centre socioculturel Ascenseur ; remplacement du flexible hydraulique extérieur et de vidange de l'installation	OTIS (37100)	3 493,44
28/01/2020	Centre socioculturel Travaux de fourniture et pose de hublots à leds à détection dans sanitaires Hommes et Femmes des locaux de l'harmonie musicale	ENGIE INEO (37210)	3 182,23
28/01/2020	Centre socioculturel Changement des doubles vitrages cassés, nettoyage des joints de fenêtre des menuiseries de salles d'exposition et remplacement d'un battement de porte sur l'accès au pavillon Nord	AURA DU BOIS (37390)	1 906,80
30/01/2020	Hôtel de Ville Réparation des portes automatiques	PORTIS (72700)	5 131,42
04/02/2020	Gymnase Despouy et Bibliothèque Centrale Travaux d'hydro-curage et d'inspection télévisuelle réseau eaux usées	SUEZ (37303)	974,28
04/02/2020	GS Henri Wallon Sécurisation des écoles Remplacement platine visiophonie vandalisée	ENGIE INEO (37210)	2 146,64
11/02/2020	Ecole maternelle Jacques Prévert Réalisation du sanitaire PMR Plomberie	TUNZINI (37000)	1 832,60
11/02/2020	Ecole maternelle Jacques Prévert Réalisation du sanitaire PMR Dépose et ouverture du mur	MANNANI MPP (37230)	3 100,00
11/02/2020	Ecole maternelle Jacques Prévert Réalisation du sanitaire PMR Peinture du mur	BUSSONNEAU (37230)	5 008,04
11/02/2020	Ecole maternelle Jacques Prévert Réalisation du sanitaire PMR Dépose et remise à niveaux	PRIMAULT (37390)	626,66
11/02/2020	Ecole maternelle République Travaux de réparation des volets roulants du bureau « Psychologue » et du réfectoire	SODICLAIR (37400)	1 203,84

11/02/2020	Immeuble 37 rue Maurice Beaufiles Appartement n° 3 Réparation de la chaudière	GARANKA (37170)	326,61
11/02/2020	Maison 2 rue Maxime Bourdon Réparation de la fuite sur le réseau d'alimentation d'eau (réfection complète)	IDR 37 (37700)	1 057,12
11/02/2020	Maison de l'Aubrière Dépose et rénovation du totem extérieur du Service Municipal de la Jeunesse	RASQUIER VALLIOT (37330)	1 039,20
11/02/2020	Pôle Petite Enfance Remplacement d'un vitrage cassé façade Est dans la salle d'activités principales	MIROITERIE ST HUBERT (37700)	1 071,53
11/02/2020	Maison 57 rue de l'Eridence Réparation de la chaudière	GARANKA (37170)	271,99

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

5. ARCHIVES MUNICIPALES/Colette GAUTHIER

- **DELEGATION ACCORDEE A MADAME LE MAIRE ET A LA PREMIERE ADJOINTE EN SON ABSENCE, POUR ACCEPTER LES DONS ET LEGS QUI NE SONT GREVES NI DE CONDITIONS NI DE CHARGES.**

Par délibération en date du 14 avril 2014, il a été donné délégation au Maire sur les matières énumérées à l'alinéa 9 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions fixées par cet article.

Il s'agit de rendre compte des dons accomplis depuis le 30 septembre 2019 en exécution de ce mandat :

date	objet Don d'archives privées	Noms	Adresses	Attributaire
28/01/2020	56 documents	M. Michel MESMIN	3, allée de l'Arche de Noé 37700 Saint-Pierre- des-Corps	Archives municipales

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

6. POLITIQUE DE LA VILLE/Martine Belnoue

- **RAPPORT 2019 DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'AGGLOMERATION TOURANGELLE**

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, Tours Métropole Val de Loire a élaboré un rapport annuel de la mise en œuvre de la Politique de la ville sur l'agglomération tourangelle.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte du rapport 2019.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
1 abstention (P. Bourbon)*

○ **PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015/2020 DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE**

Dans le cadre du Contrat de ville 2015/2020, Madame Martine BELNOUE expose à l'assemblée ce programme d'actions 2020 du Contrat de ville.

Le Conseil Municipal approuve la programmation 2020 du Contrat de ville 2015/2020, sollicite auprès de tous les organismes une subvention au taux maximum pour aider au financement des actions et autorise Madame Le Maire ou Madame BELNOUE, Première Adjointe, à signer tous actes et conventions afférents à ce programme dont la convention avec l'association CISPEO (en raison du montant total de subvention supérieur à 23 000€).

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

7. ENFANCE/Joël PAIRIS

○ **ETE 2020 : ORGANISATION DE L'ACTIVITE ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET FIXATION DES TARIFS**

○ **Période d'ouverture**

Du Lundi 06 juillet au Mercredi 26 août soit 37 jours de fonctionnement :

- Session de juillet soit du 06/07 au 31/07 19 jours
- Session d'août soit du 03/08 au 26/08 18 jours

Plus de 3 ans et moins de 7 ans :

- ALSH Pierre Sépard juillet et août
- ALSH Paul Louis Courier en juillet

Plus de 6 ans et moins de 16 ans

- ALSH des Grands Arbres juillet et août

Pour les enfants de plus de 8 ans : possibilité de partir en mini-camp sur 5 jours (4 nuits) maximum : mini séjours organisés à partir d'une inscription sur l'ALSH des Grands Arbres.

Pour bénéficier du montant maximum de la Prestation de Service, la CAF nous demande de présenter nos factures en indiquant un tarif horaire : une journée en ALSH correspondant à une amplitude horaire de 10h00 d'accueil (8h00 / 18h00).

Pour permettre un accueil de qualité répondant au plus près à l'état de santé des enfants porteurs de handicap, une tarification correspondant à une demi-journée - 5h00 - pourra être établie pour les familles qui le demanderont, après étude et validation par l'élu.

Un tarif spécifique pour les familles extérieures à Saint-Pierre-des-Corps dont les enfants sont accueillis sur les centres municipaux dans la limite des places disponibles et après étude au cas par cas, selon les critères déjà définis depuis plusieurs années.

Accueil de Loisirs, pour les familles de Saint Pierre des Corps

Catégorie	QF	heure	ALSH
			journée
A	0 à 389	0,33 €	3,30 €
B	390 à 590	QF x 0,090%	QF x 0,090% x 10
C	590 à 750	QF x 0,095%	QF x 0,095% x 10
D	751 à 900	QF x 0,1%	QF x 0,1% x 10
E	901 à 1075	QF x 0,105%	QF x 0,105% x 10
F	1076 à 1375	QF x 0,118%	QF x 0,118% x 10
G	1376 et +	1,78€	17,80 €

De l'ensemble de ces tarifs pourront être déduites les aides de tout organisme auquel peuvent prétendre les familles. Un acompte non remboursable correspondant à une journée / inscription est demandée aux familles. En cas de contestation de la facturation, un recours par écrit pourra être adressé au service pour étude par l' élu.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **ETE 2020 : ORGANISATION DE L'ACTIVITE SEJOURS COURTS ET FIXATION DES TARIFS**

Est proposé de reconduire l'offre de séjours courts (5 jours et 4 nuits) sur le centre de vacances de Châtelus le Marcheix. Les séjours seront encadrés par un directeur et deux animateurs. Ils s'adressent à une vingtaine d'enfants âgés de 7 à 15 ans. Outre le fait de présenter une offre de vacances dépaysantes, ces séjours courts permettront aux enfants d'aborder : la vie en collectivité, le respect les autres, le partage des tâches communes... Ils contribueront pour les enfants de gagner en autonomie, de prendre des responsabilités.

L'organisation quotidienne de chaque séjour sera réfléchiée avec les enfants qui construiront leur propre séjour de vacances en abordant :

- l'organisation des repas : le type d'alimentation proposé ; la préparation des repas, les règles de vie durant les temps de repas...
- La gestion du temps : les temps d'activité et les temps de repos ; le respect des rythmes en fonction des âges et des besoins de chacun ; les heures de lever, coucher, déjeuner et dîner.
- Les modalités de participation des enfants : l'expérimentation démocratique ; l'organisation de débats ; la participation des enfants dans l'élaboration des activités...
- L'organisation des veillées.
- La gestion du linge, du rangement et du ménage.
- Le règlement du séjour et les règles non négociables et qui s'appliquent à l'ensemble du groupe.
- Le planning d'une journée type....

6 Séjours sont proposés :

1er séjour	du lundi 06 juillet	au	vendredi 10 juillet
2ème séjour	du lundi 13 juillet	au	vendredi 17 juillet
3ème séjour	du lundi 20 juillet	au	vendredi 24 juillet
4ème séjour	du lundi 27 juillet	au	vendredi 31 juillet
5ème séjour	du lundi 03 août	au	vendredi 07 août
6ème séjour	du lundi 10 août	au	vendredi 17 août

Séjour court, pour les familles de Saint Pierre des Corps

Catégorie	QF	Séjour court 5 jours
A	0 à 389	118.50 €
B	390 à 590	125.00 €
C	591 à 750	130.00 €
D	751 à 900	140.00 €
E	901 à 1075	145.00 €
F	1076 à 1375	155.00 €
G	1376 et +	167.00 €

Pour les familles hors commune 480.00 €

De l'ensemble de ces tarifs pourront être déduites les aides de tout organisme auquel peuvent prétendre les familles. Un acompte non remboursable de 25 € est demandé aux familles. En cas de contestation de la facturation, un recours par écrit pourra être adressé au service pour étude par l' élu.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

8. AFFAIRE SCOLAIRE/Jean-Marc PICHON

○ OPERATION PETIT-DEJEUNER

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, il est prévu d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales (REP/REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville ou territoires ruraux aux caractéristiques sociales comparables) la distribution de petits déjeuners, sur le temps scolaire, selon le choix de l'école et de la commune.

L'équipe enseignante de l'école maternelle H Wallon ayant souhaité s'associer à ce projet, il convient de conventionner avec les services de l'Inspection Académique et rechercher des financements auprès d'institutions susceptibles d'accompagner financièrement le projet par des subventions de fonctionnement.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité

9 abstentions (C. Gauthier – D. Bouhourdin - C. Jeanneau – D. Marchand – J. Saez – C. Rosmorduc – F. Lefevre – JF. Lebourg – P. Bourbon)

9. URBANISME/Marie-France BEAUFILS

○ ZAC GARE: APPROBATION DU BILAN 2019 ET DU PREVISIONNEL 2020

Par délibération du 16 décembre 2002, la ZAC Gare est aujourd'hui en régie directe. Il y a donc lieu, tous les ans, d'approuver le bilan des dépenses et recettes réalisées et d'adopter le bilan prévisionnel de l'année suivante.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ PROMESSE DE VENTE DE 18.000 M² DE SURFACE DE PLANCHER SUR DES TERRAINS SITUES ZAC GARE, AU PROFIT DE LA SOCIETE PROMEO

Depuis le 1er janvier 2003, la Ville a repris en régie directe l'aménagement de la ZAC Gare. Dans le cadre de la réalisation de la ZAC des cessions de terrains sont réalisées.

La Société PROMEO sollicite la Ville pour acquérir des parcelles afin d'implanter un programme de construction comportant des bureaux et de l'hébergement, pour une surface de plancher de 18.000 m².

Le projet de cession concerne plus précisément une emprise d'environ 3022 m² prise sur les parcelles cadastrées AY 16p, AY 18p, AY 183, AY 186, AY 191, AY 196, AY 238p, AY 255p, situées ZAC Gare.

Une promesse de vente doit être établie entre la Commune et la Société PROMEO.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

8. VOIRIE/David Meunier

○ ZAC GARE – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE AY N°196 ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AY N°191

Le projet de construction dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Gare d'un ensemble immobilier de bureaux et d'hébergements au Nord de la rue de la Galboisière, le projet « Sémaphore ». Dans le cadre de cette opération immobilière, la commune envisage de céder un ensemble de parcelles parmi lesquelles se trouve l'assiette foncière de l'aire de retournement située à l'extrémité de la rue de la Galboisière et permettant aux véhicules de repartir dans l'autre sens. La parcelle cadastrée AY n°196 et une partie de la parcelle cadastrée AY n°191 accueillent également du stationnement payant. Cet ensemble de parcelles représente environ 560 m².

Comme ce projet de déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées actuellement par la voie supportée par la parcelle cadastrée AY n°196 et une partie de la parcelle cadastrée AY n°191, une enquête publique s'est déroulée du 3 au 17 février 2020. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Il est

donc possible, après avoir constaté la désaffectation matérielle, de prononcer son déclassement du domaine public communal en vue de sa cession.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité